

Nomination d'un fondé de pouvoir

À titre de porteur(s) d'actions à droit de vote multiple de GDI Services aux immeubles inc. (la « Société »), je nomme/nous nommons par la présente Michael Boychuk, administrateur, ou, à défaut de cette personne, Richard G. Roy, administrateur, ou, à défaut de cette personne, Suzanne Blanchet, administratrice, ou

Inscrivez en caractères d'imprimerie le nom de la personne que vous nommez s'il ne s'agit pas de l'une des personnes mentionnées ci-dessus.

comme fondé de pouvoir, avec pleins pouvoirs de substitution, pour assister, agir et voter au nom du/des soussigné(s) conformément aux instructions ci-dessous (ou si aucune instruction n'a été donnée, comme le fondé de pouvoir le juge approprié) à l'égard des questions suivantes et de toute autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société (l'« Assemblée ») qui aura lieu à la salle Midway du Club St-James, au 1145, avenue Union, Montréal (Québec) H3B 3C2, le lundi 23 février 2026 à 9h30 (heure de l'Est) et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, de la même manière, dans la même mesure et avec les mêmes pouvoirs que si le/les soussigné(s) était/étaient personnellement présent(s).

LA RECOMMANDATION DE VOTE EST INDIQUÉE PAR UN TEXTE SURLIGNÉ AU-DESSUS DE LA CASE. Veuillez utiliser un crayon ou stylo noir.

1. Résolution sur l'arrangement

EN FAVEUR

CONTRE

Examiner et, s'il est jugé souhaitable de le faire, adopter, avec ou sans modification, une résolution spéciale, dont le texte intégral figure à l'Annexe C de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe (la « Circulaire »), en vue d'approuver un plan d'arrangement aux termes de l'article 192 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions visant la Société et 17567308 Canada Inc., une entité liée à Birch Hill Equity Partners Management Inc. et à Gestion Claude Bigras inc., comme il est plus amplement décrit dans la Circulaire.

Je vous autorise/nous vous autorisons à agir conformément à mes/nos instructions indiquées ci-dessus. Je révoque/nous révoquons par les présentes toute procuration donnée au préalable à l'égard de l'Assemblée. Si aucune instruction de vote n'est indiquée ci-dessus, cette procuration confère le pouvoir à la personne désignée par la direction de voter EN FAVEUR d'une question ou, si vous avez nommé un autre fondé de pouvoir, comme ce dernier le juge opportun. Je vous confère/nous vous conférons le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard de tout changement ou de toute variation proposée ou de toute nouvelle question présentée à l'Assemblée.

Signature(s)

Date

Veuillez signer votre nom exactement tel qu'il apparaît sur cette procuration. Voir les instructions au verso. Toutes les procurations doivent être reçues au plus tard à 9h30 (heure de l'Est) le jeudi 19 février 2026 (ou au moins 48 heures, à l'exclusion du samedi, du dimanche ou d'un jour férié, avant l'Assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report).

Procuration – Assemblée extraordinaire des actionnaires de GDI Services aux immeubles inc. qui se tiendra le 23 février 2026

Notes

1. Cette procuration doit être signée par un porteur ou par son mandataire dûment autorisé par écrit. Si vous êtes un particulier, veuillez signer votre nom exactement tel qu'il apparaît sur cette procuration. Si le porteur est une société, un dirigeant ou un mandataire de la société dûment autorisé doit signer cette procuration, et si la société a un sceau, son sceau doit y être apposé.

2. Si les titres sont inscrits au nom d'un exécuteur testamentaire, administrateur ou fiduciaire, veuillez signer votre nom exactement tel qu'il apparaît sur cette procuration. Si les titres sont inscrits au nom d'un porteur décédé ou d'un autre porteur, cette procuration doit être signée par le représentant légal avec son nom imprimé au-dessous de sa signature et une preuve d'autorité pour signer au nom du porteur décédé ou d'un autre porteur doit être jointe à la présente procuration.

3. Certains porteurs peuvent détenir des titres à la fois à titre de porteur inscrit ou non inscrit : dans ce cas, vous pouvez recevoir plus d'une copie de la Circulaire et vous devrez voter séparément en tant que porteur inscrit et non inscrit. Les porteurs non inscrits peuvent recevoir soit un formulaire de procuration déjà signé par l'intermédiaire ou un formulaire d'instructions de vote qui permet de voter leurs titres. Les porteurs non inscrits doivent suivre les instructions de vote qui leur sont transmises par leurs intermédiaires.

4. Si un titre est détenu par deux ou plusieurs particuliers et que l'un d'entre eux est présent ou est représenté par procuration à l'Assemblée, celui-ci peut, en l'absence de l'autre ou des autres, voter à l'Assemblée. Toutefois, si un ou plusieurs d'entre eux sont présents ou représentés par procuration, ils doivent voter ensemble le nombre de titres indiqués sur la procuration.

Tous les porteurs sont invités à consulter la Circulaire pour de plus amples détails à savoir comment compléter et utiliser cette procuration ou pour toute information relative à l'Assemblée.

Cette procuration est sollicitée par la direction de la Société et en son nom.

Comment voter

INTERNET

- Allez à www.assemblee-vote.com
Votez en ligne en suivant les instructions à l'écran.

TÉLÉPHONE

Utilisez un téléphone à clavier, composez le numéro sans frais au Canada et aux États-Unis 1 888 489-7352 et un agent vous aidera à voter en direct.

Pour voter par téléphone ou par Internet, vous devez avoir votre numéro de contrôle. Si vous votez par téléphone ou par Internet, veuillez ne pas retourner cette procuration.

POSTE, TÉLÉCOPIEUR OU COURRIEL

- Remplissez, signez et retournez votre procuration dans l'enveloppe fournie à cet effet ou à :

Compagnie Trust TSX, Proxy Department
C. P. 721
Agincourt (Ontario) M1S 0A1

- Vous pouvez également l'envoyer par télécopieur au 416-607-7964 ou la numériser et la transmettre par courriel à votezprocuration@tmx.com.

Si votre procuration n'est pas datée, elle sera présumée porter la date à laquelle elle vous a été envoyée par la direction.

Toutes les procurations doivent être reçues au plus tard à 9h30 (heure de l'Est) le jeudi 19 février 2026 (ou au moins 48 heures, à l'exclusion du samedi, du dimanche ou d'un jour férié, avant l'Assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report).